

*Question présentée par la députée :*  
*M<sup>me</sup> Véronique Kämpfen*

*Date de dépôt : 30 septembre 2020*

## **Question écrite urgente**

### **Bilan de l'arrêt des activités au sein du petit et du grand Etat et de ses répercussions sur l'économie genevoise**

Mi-mars, le Conseil fédéral a ordonné l'arrêt de certaines activités, en raison de la pandémie et de son développement rapide dans notre pays.

A l'instar de nombreuses entreprises privées, la plupart des services de l'Etat ont privilégié le télétravail et ont revu, en la réduisant ou en la supprimant, l'accessibilité à leurs prestations. Des réaffectations de personnel ont également eu lieu, pour permettre de désengorger des offices particulièrement mis à contribution pour répondre à la demande (OCE et OCGC notamment).

Cette situation n'a pas été sans conséquence sur l'économie privée. Ainsi, alors que le confinement n'était plus de mise et que certaines activités n'avaient jamais été concernées par ce dernier, certains pans de l'économie n'ont pu redémarrer de manière adéquate, en raison d'une absence de reprise ou d'une reprise ralentie de la part de certains services. Pour n'en citer que quelques cas, relevons la fermeture des tribunaux, qui ont mis à l'arrêt certaines activités judiciaires, ou encore le secteur du bâtiment, qui a souffert de l'absence de décision de la part de l'administration pendant de longues semaines.

J'ai conscience de la situation très particulière dans laquelle cette crise a plongé l'ensemble du canton, administration comprise. Il convient toutefois de prendre les mesures pour une reprise aussi rapide que possible, si une telle situation devait se reproduire à l'avenir. Aussi, je demande au Conseil d'Etat :

- si un bilan complet du fonctionnement de ses différents services existe, et si l'éventuelle fermeture de ces derniers était justifiée ;

- s'il est prévu de dégager des pistes d'amélioration sur la base de ce bilan ;
- s'il est prévu de mettre en place un concept, dans la mesure du possible avec les acteurs concernés, permettant d'accélérer la reprise des activités en cas de nouvelle crise qui appellerait à une restriction des activités.

Je remercie le Conseil d'Etat des éclairages apportés à ces quelques interrogations.